

EN MISSION EN ALGÉRIE

Une trentaine d'entreprises italiennes entament une prospection

L'Institut italien pour le commerce extérieur (ICE)-bureau pour la promotion des échanges de l'ambassade d'Italie à Alger, la Chambre de commerce de Milan, la région Lombardie, la Chambre de commerce italo-arabe et Finlombarda, organisent, aujourd'hui et demain, à l'hôtel Mercure, une mission d'entrepreneurs italiens à Alger.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Cette mission comprend 35 entreprises italiennes opérant dans divers secteurs d'activité industrielle, énergétique, agricole et de services.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité du 1^{er} Forum algéro-italien tenu en juin 2007 et verra la présence du ministre de la PME et de l'Artisanat, Mustapha Benbada, de l'Ambassadeur d'Italie à Alger, Giampaolo Cantini, et les représentants de l'establishment économique et institutionnel des deux pays.

Lors de ces deux journées, des rencontres bilatérales se tiendront dans l'objectif d'aboutir à des partenariats durables. Plus de 600 rencontres bilatérales

sont programmées pour près de 200 entreprises participantes. La visite de la délégation italienne sera suivie, mercredi 30 janvier, par une rencontre, la première du genre, à Blida, avec les opérateurs du Club des entrepreneurs et industriels de la Mitidja (CEIMI).

Ce voyage illustre, selon le communiqué de l'ICE, «la volonté des entreprises italiennes de prospector de nouvelles opportunités d'affaires avec les opérateurs économiques algériens».

A signaler qu'en 2007, l'Italie demeure le deuxième fournisseur de l'Algérie avec plus de 2,36 milliards de dollars, en augmentation de plus de 27% par rapport à l'année 2006, et reste le second client de



Aboutir à des partenariats durables.

l'Algérie, avec plus de 8,94 milliards de dollars. Une confirmation de «la bonne santé de la coopération économique et commerciale entre les deux pays et le maintien de l'Italie dans sa position, malgré la rude concurrence sur le marché». C. B.

FOURNITURE
DU SERVICE UNIVERSEL

L'ARPT lance un appel à candidature

L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT) a lancé, le 16 janvier dernier, un appel national à candidature pour la fourniture du service universel des télécommunications. Cet appel à candidature, lancé en application du décret exécutif n°03-232 du 24 juin 2004 déterminant le contenu du service universel, a pour objet la sélection d'un ou de deux soumissionnaires qui se verront attribuer l'un ou les deux lots couvrant le service universel. L'ARPT précise que cet appel est réservé aux opérateurs titulaires d'une licence d'établissement et d'exploitation d'un réseau public de télécommunications et de fourniture de service téléphonique. La date limite de retrait du dossier d'appel d'offres (cahier des charges et règlement de l'appel) est fixée au 16 février 2008 à 15h, au siège de l'ARPT, les opérateurs intéressés pouvant retirer ce dossier moyennant 50 000 dinars. En rappelant que le dispositif du service universel est destiné principalement à intervenir dans la partie non couverte (habitants des zones rurales et autres groupes défavorisés) par les opérateurs, selon les dispositions de leurs cahiers des charges.

Le service universel, c'est quoi ?

La loi 2000-03 du 5 août 2000 qui fixe les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications, définit dans son article 8 (point 18) le service universel des télécommunications, comme étant la mise à disposition de tous, d'un service minimum consistant en :

- un service téléphonique d'une qualité spécifiée ;
- l'acheminement des appels d'urgence ;
- la fourniture du service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés sous forme imprimée ou électronique ;
- la desserte du territoire national en cabines téléphoniques, et ce, dans le respect des principes d'égalité, continuité, universalité et adaptabilité.

En outre, le cahier des charges relatif aux obligations liées à la fourniture de ce service précise la fourniture à tout demandeur sur la totalité des localités définies, d'un service de télécommunications comprenant :

- les services de détail de voix et de données à partir d'un poste téléphonique fixe ou d'un terminal en Algérie vers des destinations à l'intérieur de l'ensemble du territoire algérien pour les communications locales et interurbaines des utilisateurs de réseaux de télécommunications en Algérie ;
- l'accès à la fourniture de services internet.
- les services de voix et de données nationaux et internationaux entrants.
- les services d'accès gratuit aux appels d'urgence et de sécurité.

A signaler que le financement du service universel est assuré tant par l'Etat (un fonds géré par l'ARPT outre des financements éventuels) que par la nécessaire contribution des opérateurs (3% du chiffre d'affaires des opérateurs par an).

C. B.

EN VUE DE BOOSTER LE PROCESSUS DE RENOUVEAU RURAL

Une session de formation de formateurs lancée hier

Une session de constitution et de qualification du panel national des formateurs pour le renouveau rural a été lancée hier à l'initiative du ministère délégué chargé du Développement rural en collaboration avec le Cneap.

F-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Cette initiative, rappelleront les organisateurs de la rencontre, intervient au terme de la phase pilote de concrétisation du programme de soutien au renouveau rural 2007-2013. Il s'agit pour le panel installé, de transmettre aux différents

acteurs locaux du plan de renouveau rural les approches mises en place par le ministère délégué au Développement rural en collaboration avec les membres de la commission nationale de développement rural et la contribution de l'expertise

nationale et internationale. Ils étaient plus d'une centaine d'universitaires, de chercheurs, d'enseignants et d'anciens cadres à participer à la session lancée hier.

Le but de la rencontre était de présenter aux futurs formateurs les différents concepts et outils qu'ils auront à utiliser et à transmettre durant les formations des cadres directement impliqués dans la politique de renouveau rural au

niveau des cellules d'animation rurales de communes, les associations engagées dans le réseau de mouvement associatif accompagnant la stratégie (MAA-stratégie), et dans les comités techniques de daïra et de wilaya.

Cette formation des cadres débutera dans les prochaines semaines sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs et d'ici le mois de juin prochain, cette session de formation concernera plus de 20 000 personnes au niveau local.

Elle permettra aussi selon ses initiateurs de pallier au manque de formation concernant les acteurs potentiels dans le développement rural.

F-Z. B.

2 040 TITRES MINIERS ATTRIBUÉS DEPUIS 2000

4,2 milliards de dinars de recettes

Le nombre de titres miniers est passé de 960 en 2000 à près de 2040 actuellement dont plus de 1730 pour l'exploitation.

Selon l'Agence nationale du patrimoine minier (ANPM), cette augmentation des titres miniers a été obtenue grâce aux opérations régulières d'adjudication.

Celles-ci ont été réalisées depuis l'année 2000, à raison de 24 opérations chaque trimestre pour les substances minérales industrielles telles que le calcaire, l'argile, le gypse et le sable, et, depuis 2007, à raison de 2 opérations pour les

Parmi les 300 titres miniers de recherche minière (prospection-exploration) encore en vigueur, dont la majorité aboutira certainement à une exploitation minière, 8 titres miniers qui concernent l'or, l'argent et le cuivre se situent dans le Hoggar et couvrent une superficie de 3490 km².

550,5 millions de dinars offerts le 23 janvier dernier

Dans un autre communiqué, l'ANPM indique qu'un appel d'offres portant adjudication de titres

miniers a été lancé dès le 24 décembre et concernait 60 gîtes répartis sur 24 wilayas. Parmi ces 60 gîtes, 4 étaient mis en adjudication pour exploitation et 56 pour exploration.

Les substances concernées, au titre de l'exploitation, sont les agrégats (2) et l'argile (2), et au titre de l'exploration, les agrégats, ciment et autre (20), les pierres décoratives (7), la dolomie à usage industriel (6), les argiles (11), le tuf (1), le gypse (4), les sables concassés (2) et les sables (5).

Les seuils minima des offres ont été fixés à 800 000 DA pour l'exploitation et 400 000 DA pour l'exploration. Selon l'ANPM, 274 cahiers des charges ont été vendus. Le dépôt et l'ouverture des plis ont eu lieu le 23 janvier 2008.

150 plis ont été déposés et traités, avec rejet de 4 plis. 3 sites ont été attribués pour exploitation et 34 autres attribués en exploration, sur 17 wilayas.

Le montant total des offres s'élève à environ 550,5 millions de dinars.

C. B.